

N° 119

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 décembre 1970.

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

sur la pêche maritime, modifiant le décret du 9 janvier 1852,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 16 décembre 1970.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi sur la pêche maritime, modifiant le décret du 9 janvier 1852, modifié en première lecture par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 15 décembre 1970.

Le Premier Ministre,

Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS.

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture, 2, 50 et in-8° 27 (1970-1971).

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1525, 1530 et in-8° 340.

Pêche maritime. — Procédure pénale.

L'Assemblée Nationale a modifié, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Articles premier à 6.

..... Conformes

Art. 7.

Le premier alinéa de l'article 18 du décret du 9 janvier 1852 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Si les infractions ont été commises en mer, elles seront portées devant le tribunal du port d'immatriculation du navire ou, s'il s'agit d'un navire étranger, devant le tribunal du premier port où ce navire sera conduit. »

Art. 8 à 11.

..... Conformes

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 décembre 1970.

Le Président,

Signé : Achille PERETTI.